

Société canadienne des postes—Loi

diennes aujourd'hui. Si les services de messageries n'existaient pas, il y aurait probablement davantage de faillites. Selon moi, donc il faut modifier cet article. Nous demandons seulement au ministre de prévoir quelque chose pour le cas où les Postes ne respectent pas certaines normes.

Par ailleurs, en cas de grève prolongée comme nous en avons connu, il faut une solution de rechange. Il ne suffit pas de laisser traîner les choses ou de veiller à ce que les retraités ou les travailleurs qui touchent des prestations reçoivent leur chèque. Le gouvernement de l'Alberta, du temps où je m'y trouvais, a dû créer son propre service de messageries pour faire parvenir les chèques à destination. J'imagine que le gouvernement canadien a dû faire la même chose.

Nous demandons une nouvelle fois que l'on donne au ministre des Postes la possibilité de respecter les normes. Mais n'établissons pas un monopole exclusif qui ne nous permettrait pas d'agir au cas où les Postes ne respecteraient pas les normes en question.

M. Albert Cooper (Peace River): Monsieur l'Orateur, l'amendement au bill C-42 que nous étudions ce soir, m'intéresse particulièrement. Mon père a commencé à travailler pour le ministère des Postes en 1951. Je suis né en 1952, et cette année-là je comptais déjà à mon actif maintes siestes sur des sacs de courrier. On peut donc dire que j'ai grandi dans un bureau de poste et que j'en connais les moindres rouages. Je connais très bien une bonne partie du travail des employés et du personnel des Postes. Je sais que beaucoup d'entre eux travaillent fort et cherchent sérieusement à livrer notre courrier avec la plus grande efficacité, de façon à répondre à tous nos besoins. Il font preuve d'un grand souci de bien servir leurs concitoyens, particulièrement dans des circonscriptions comme la mienne, dans le grand Nord, où nous sommes nombreux à compter sur le courrier. Jusqu'à tout récemment, certains de mes électeurs n'avaient ni télévision ni radio. Les envois comme les catalogues qu'on livre dans leur boîte à lettres ont beaucoup d'importance dans leur vie de tous les jours.

Nous attendons tous impatiemment l'arrivée du facteur. Il nous apporte souvent de bonnes nouvelles. Bien sûr, parfois, il en apporte également de mauvaises. Nous connaissons bien les nombreux problèmes qu'éprouve le ministère et je les connais moi-même particulièrement bien, du fait que j'ai grandi dans le milieu: ces problèmes se font donc sentir au titre du budget, de l'insuffisance du personnel, et parfois de l'insuffisance des installations. Tous ces problèmes touchent le service et empêchent le personnel de ces petits bureaux de bien faire son travail.

Le ministère des Postes connaît maintes difficultés aujourd'hui. La situation n'est pas particulièrement nouvelle, il en est ainsi depuis fort longtemps. Je me souviens d'avoir entendu dire en particulier que si la lettre de demande en mariage ne s'était pas égarée, la seconde épouse du très honorable John Diefenbaker aurait été sa première épouse. Ainsi, le ministère des Postes connaît ces problèmes depuis longtemps déjà et, je le répète, ce sont des problèmes qui touchent notre vie de très près.

Une des difficultés que nous éprouvons aujourd'hui, et l'une des raisons pour lesquelles il nous faut étudier à fond ce projet de loi, comme on l'a déjà dit tout à l'heure, c'est que le

ministère des Postes doit rester en rapport avec de nombreux ministères pour pouvoir fonctionner efficacement. Il doit traiter avec la Commission de la Fonction publique, le Conseil du Trésor et le ministère des Travaux public. Tout le monde a déjà entendu l'expression qui dit qu'il y a trop de chefs et pas assez d'Indiens. Nous connaissons tous cet état de choses et les problèmes qu'il suscite. Nous savons à quel point il est difficile de traiter avec autant de ministères à la fois. Il est impossible de planifier efficacement, de prendre de bonnes décisions d'assurer un bon service. C'est donc là un des problèmes que le bill tend à résoudre. Il est certainement assez grave pour que nous en discutons.

Le ministère des Postes éprouve depuis un certain temps un autre problème et le rapport annuel du ministère pour 1980 en fait état. En effet, si on jette un coup d'oeil aux divers bilans, on se rend compte qu'il y a un écart considérable entre ses revenus et ses dépenses. Le ministère déficitaire. Si je ne m'abuse, le bill C-42 tend entre autres choses à résoudre ce problème en faisant du ministère une société financièrement autosuffisante. A ce stade-ci, nous devons nous poser un certain nombre de questions.

Je le répète, dans ma circonscription, le bureau de poste joue un rôle très important non seulement dans notre vie économique, mais aussi dans notre vie de société. Quand on commence à parler de rentabilité, on songe tout de suite aux choses qui ont suscité des difficultés par le passé. Puis on en vient à se demander si, par souci de rentabilité, le gouvernement ne va écarter ce qu'il nous a promis aujourd'hui et que nous avons cherché à obtenir avec tant d'acharnement.

Je ne citerai en exemple que certaines localités de ma circonscription. Dans la petite ville Wembley, le bail est expiré. Il y faudrait de nouvelles installations. Que va-t-il s'y produire? Le bail ne sera-t-il pas renouvelé? Va-t-il tout simplement être abandonné? Les résidents seront-ils obligés de parcourir 30 milles en voiture jusqu'à la ville voisine pour y chercher leur courrier? Nous ne savons jamais à quoi nous en tenir. Si un jour nous sommes assurés d'un nouveau bail, le lendemain nous ne le sommes plus.

Je citerai également le cas de Grande Prairie, ville qui connaît un essor considérable. Aussi, les installations et les services ne sont-ils plus en mesure de répondre aux besoins. En effet, ce sont des installations conçues pour une population de 10,000 à 12,000 âmes qui doivent desservir la ville qui en compte plus de 20,000, ainsi que la vaste campagne environnante. Il s'agit là d'un autre problème que nous devons examiner. Dans d'autres localités—Grimshaw, McLennan et ainsi de suite—le problème demeure toujours le même: le manque sérieux d'espace et d'installations qui entraîne une dégradation du service postal.

Nous devons nous demander si le bill C-42—qui vise à transformer les Postes en société de la Couronne—serait réellement un facteur d'efficacité et s'il permettrait d'améliorer le service et de régler une part importante des problèmes actuels. Le mot clé ici est évidemment le mot service. Nous n'en avons pas été satisfaits dans le passé. Nous espérons certes que cette mesure donnera des résultats mais il est à prévoir qu'un certain nombre de problèmes continueront à se poser.